



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élèves

Question écrite n° 87841

## Texte de la question

M. Philippe Briand attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les difficultés de prévision des effectifs de rentrée scolaire, notamment dans le premier degré. Il rappelle qu'il est demandé aux chefs d'établissement d'évaluer les effectifs environ dix mois à l'avance. Or, tout particulièrement en milieux très urbains, après que l'on ait décidé la fermeture d'une ou plusieurs sections au regard d'une baisse annoncée des effectifs, il existe, en raison d'une grande volatilité des populations, un risque non négligeable de se caler sur des effectifs d'une rentrée précédente et de ne pas pouvoir ainsi accueillir les effectifs supplémentaires. Il lui demande, en conséquence, ce que le Gouvernement compte faire pour accroître une meilleure lisibilité des effectifs et accorder une plus grande latitude pour accueillir des enfants qui n'étaient pas alors comptabilisés initialement.

## Texte de la réponse

Les autorités académiques, compte tenu des impératifs pédagogiques et des moyens dont elles disposent, effectuent la répartition de leur dotation en fonction des besoins de l'ensemble des structures scolaires. Les mesures d'aménagement du réseau scolaire, fondées sur des critères objectifs, sont soumises à l'avis du conseil académique de l'éducation nationale, du comité technique paritaire académique ainsi qu'à celui des autres instances de concertation. Les ajustements qui découlent de cette procédure dépendent notamment de l'évolution des effectifs d'élèves. Des ajustements sont également effectués à la rentrée scolaire pour prendre en compte la réalité des effectifs d'élèves résultant du constat des derniers mouvements de la population scolaire dans chaque école. Les ouvertures et les fermetures de classes effectuées à la rentrée scolaire par l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, répondent donc bien aux besoins du terrain.

## Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Briand](#)

**Circonscription :** Indre-et-Loire (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 87841

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 septembre 2010, page 9865

**Réponse publiée le :** 11 janvier 2011, page 241